

➤ Avis d'Appel d'Offres (AAO)

<u>À la fin de considérer :</u>	<u>Considérer ceci :</u>
<p>Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir ou être déposées contre récépissé au Chef Service du SIGAMP de la Communauté Urbaine de Bertoua, au plus tard le 11 Janvier 2022 à 10 Heures précises, heure locale, au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée.</p>	<p>Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir ou être déposées contre récépissé au Chef Service du SIGAMP de la Communauté Urbaine de Bertoua, au plus tard le 24 Janvier 2022 à 10 Heures précises, heure locale, au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée.</p>
<p><b>12. Ouverture des plis</b>  L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle des réunions de la Commission sise à la Recette Municipale. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 11 Janvier 2022 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua. La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.  Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.</p>	<p><b>12. Ouverture des plis</b>  L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle des réunions de la Commission sise à la Recette Municipale. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 24 Janvier 2022 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua.  La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.  Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.</p>

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA

(Autorité contractante)

30 DEC 2023



Emblé Jean Marie Job

Ampliations :

- MINMAP (pour information et diffusion)
- ARMP - JDM (pour publication)
- MINHOU/ CCS
- Affichage.